

# Un Ministère d'instruction publique (1)

## X.—RAISON DE CIRCONSTANCE

Voici la session provinciale qui va bientôt s'ouvrir. Le gouvernement Marchand a, en plus d'une circonstance, déclaré que, ne tenant aucun compte de l'opposition que son projet de loi portant création d'un ministère d'instruction publique a rencontrée, plus encore dans l'opinion qu'au Conseil Législatif, il ramènerait ce projet de loi devant les chambres. Le moment nous semble donc propice pour reprendre et terminer la série d'articles que nous avons publiés sous le titre ci-haut.

Nous en étions à nous demander en quoi notre enseignement catholique pèche du côté pratique. Nous avons vu qu'à bien entendre ces nécessités pratiques dans le sens chrétien, il y pourvoit pleinement en nourrissant l'intelligence de l'enfant des vérités essentielles et en formant sa volonté à la poursuite du bien. Mais prenons ce côté pratique dans le sens de la préparation indispensable à la recherche du bien-être, et voyons si l'école catholique, telle que nous l'avons dans notre province, est aussi manifestement insuffisante qu'on le dit sous ce rapport.

Ne perdons pas de vue qu'il s'agit ici de l'instruction élémentaire, car si notre enseignement secondaire est bien, de temps à autre, l'objet de critiques malveillantes, ce n'est pas à celui-là qu'on en veut pour le moment. Nous l'avons dit, c'est à la base même du système qu'on s'en prend. Quant à notre enseignement supérieur, on le laisse tranquille et on a la grâce de le croire entre bonnes mains. C'est donc l'école élémentaire qui ne répond plus, mais là, plus du tout, aux exigences du temps où nous vivons, et c'est là surtout que se fait sentir la nécessité de réformes radicales.

Pourtant, il n'est pas une école élémentaire dans notre province où l'on n'enseigne à l'enfant à lire, à écrire, à compter, à faire un peu de calcul mental, où on ne lui donne des leçons d'analyse grammaticale et même de syntaxe, de géographie, d'histoire sainte et profane, surtout de l'histoire du pays, d'astronomie élé-

(1) Voir, pour dernier article paru, Vol II, page 31.